

Gestion des Calendriers

Chaque activité dans Phase Manager est associée à un calendrier. Par défaut, il en existe 4 :

- le « calendrier Non-Stop »
- le « calendrier 5 jours par semaine, 7 heures par jour »
- le « calendrier 5 jours par semaine, 8 heures par jour »
- le calendrier « jalon », non éditable



Les calendriers sont accessibles via le bouton de navigation

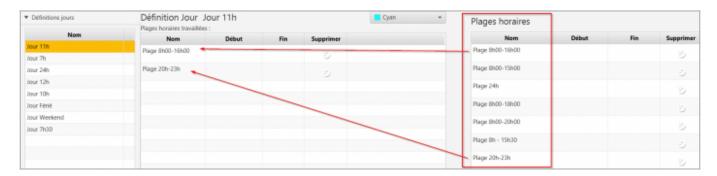
Les calendriers sous Phase Manager s'appuient :

- En premier lieu sur des *périodes* (généralement des semaines).
- Chaque jour d'une période est associé à une définition de jour permettant de connaître le nombre d'heures travaillées.
- Les définitions de jour sont composées d'une ou plusieurs *plages horaires* de travail.

Ces différents éléments se définissent dans cette interface.

Définitions de jours :

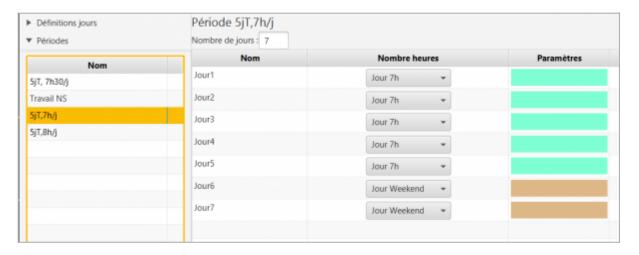
Pour chaque type de jour (Travaillé, intempérie, vacances...), il faudra ajouter une définition de jour, et lui attribuer une ou plusieurs plages horaires.



Périodes:

Vous devrez ensuite définir votre période qui se composera des jours précédemment définis. Une période est composée de 1 jour minimum et 7 jours maximum.

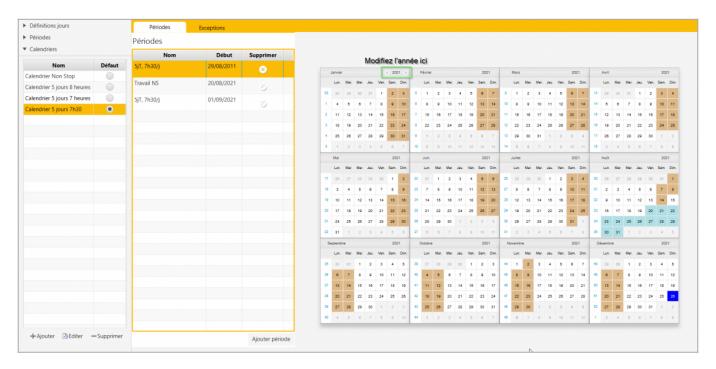
Choisissez le nombre de jours pour une période et attribuez les jours aux **Définitions de jours** voulues.



Calendrier:

Définissez ensuite le calendrier par défaut du projet en ajoutant ou éditant un calendrier. Ajoutez les périodes précédemment créées.

Une période ne prendra fin que si une autre période l'interrompt.



Exceptions:

Vous pouvez ajouter des exceptions dans votre calendrier. Soit en créant ces exceptions, ou en important un calendrier au format .ics avec le bouton **Importer**.

Pour créer une exception, vous devrez d'abord avoir défini une journée dans **Définitions Jours** qui correspondra à votre exception. Vous pourrez ensuite l'attribuer à votre calendrier.

